

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 105'000 DESTINÉ À LA RÉALISATION D'UNE PASSERELLE PIÉTONNE AU-DESSUS DU RUISSEAU DES FINS

Considérant,

- le Plan directeur communal 2009 qui mentionnait déjà ce projet,
- le PDCOM des chemins pour piétons et de la mobilité douce qui prévoit cette liaison entre la commune et Collonges-sous-Salève,
- le PLQ La Mure et la réalisation d'une image directrice qui mettent en évidence les parcours piétonniers,
- l'exposé des motifs,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 7 voix pour, 2 abstentions et 4 voix contre :

1. De réaliser les travaux de réalisation d'une passerelle piétonne au-dessus du ruisseau des Fins.
2. D'ouvrir au maire un crédit d'investissement de CHF 105'000 destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités de 2020 à 2049.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt afin de permettre l'exécution de ces travaux.
6. L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les dispositions comptables applicables.

Bardonnex, le 16 octobre 2019



Benoît GAUD, Président